

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules PM10 - Type: Mixte

Communiqué du: 30/03/2022 à 15:35

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

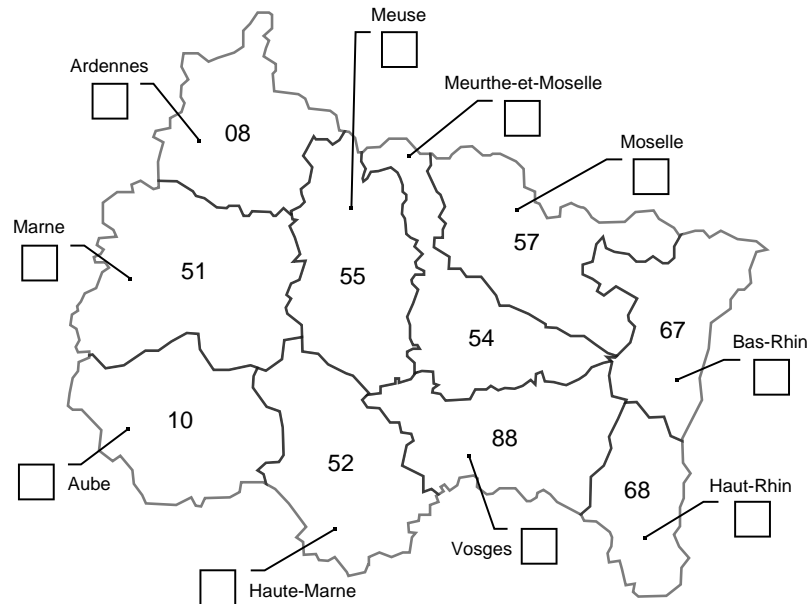


Procédures  
et  
mesures d'urgence

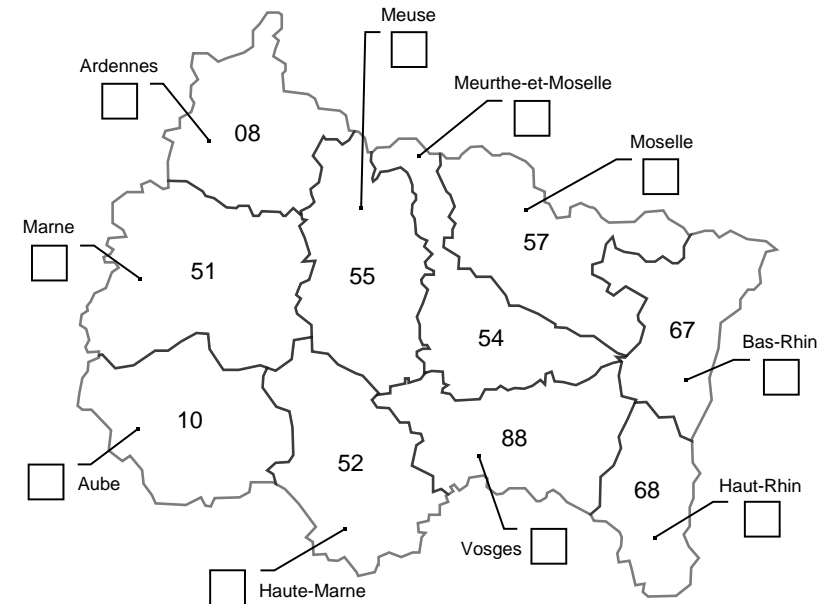
Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Pour le mardi 29 mars 2022



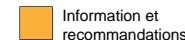
Pour le mercredi 30 mars 2022



Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

1  
2  
3

1er jour de procédure d'alerte

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

## Description épisode

Des dépassements du seuil d'information-recommandations en particules PM10 ont été enregistrés le 29 mars 2022 au niveau de stations du réseau de mesure d'Atmo Grand Est ou par modélisation dans les départements des Ardennes, du Haut-Rhin et de la Meuse sans déclenchement de procédure préfectorale. Les conditions stables des derniers jours ont favorisé l'accumulation des polluants dans l'air. Cet épisode de pollution de type « Mixte » en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote. L'import de particules d'origine saharienne a également pu contribuer aux niveaux enregistrés.

## Evolution et tendance

Le changement de temps amorcé mardi permettra une diminution des niveaux de concentration ce jour, plus franche à partir de jeudi grâce au vent et précipitations attendus.